

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3938

18 décembre 2014

SOMMAIRE

Accelerate to be Master S.A	Marble Investments S.à r.l
Action Culturelle Africaine188990	MH Lux Constructions A.G
Adecco Luxembourg S.A	Minett Private S.A
Agirs S.à r.l188998	Minett Private S.A. SPF
Diamor S.A189024	Movilway IP S.à r.l
Divhold S.à r.l	PHM Topco 10 S.à r.l
Duet Holding SA188978	PTREL Management S.à r.l189024
Esil Sàrl189003	Reinbro Investments SA188980
Eurange S.à r.l	Rosis Private S.A. SPF
European Liquid Bond S.A189004	Rotisserie du Luxembourg S.à r.l 188980
F.D.C. S.A	Sacomie S.A
Flusterinvest S.A189001	Salon Viviane S.à.r.l
Fondation Francois-Elisabeth188999	Santis188983
Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg	Sebelux S.à r.l
S.A188978	Sentosa188984
Helux S. à r.l	Serco Luxembourg S.A
Hôpitaux Robert Schuman188999	Seric Holding S.à r.l
Immobilière Soleil du Sud S.A188978	Serrig Promo S.à r.l
Kandeo General Partner Luxembourg, S.à	Shoprider Europe S.A
r.l189007	Silam S.A188988
KFC International Finance Company S.à	Snack Bosphore S.à r.l
r.l	Triton Masterluxco 4 S.à r.l
Leudelange Office Park S.A	Twins Properties S.A



Helux S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5418 Ehnen, 8, rue Hohlgaass.

R.C.S. Luxembourg B 138.387.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193457/10.

(140216225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Immobilière Soleil du Sud S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.526.

Le Bilan abrégé au 31 Décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193485/10.

(140215328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Eurange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 108.085.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURANGE S.à r.l.

Référence de publication: 2014193356/10.

(140216305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Duet Holding SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.817.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014193310/10.

(140215797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Hein, Lehmann Industriebau Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6638 Wasserbillig, 2, Montée de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 84.148.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG & MALDENER S.A.R.L.

EXPERTS COMPTABLES - FUDICIAIRE

31, OP DER HECKMILL - L-6783 GREVENMACHER

Signature

Référence de publication: 2014193469/13.

(140215587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.



MH Lux Constructions A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 17A, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 98.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193657/10.

(140215855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Movilway IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193634/10.

(140215192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

PHM Topco 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 147.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193749/10.

(140216023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Lorry-Rail S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle «Scheleck II».

R.C.S. Luxembourg B 116.141.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193600/10.

(140216054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Minett Private S.A., Société Anonyme Soparfi, (anc. Minett Private S.A. SPF).

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 169.181.

Les comptes annuels au 30.06.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour: MINETT INVEST S.A. (anciennement MINETT PRIVATE S.A. SPF)

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014193660/14.

(140215348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.



Reinbro Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 86.780.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 novembre 2014, enregistré à Luxembourg A.C., le 21 novembre 2014, LAC/2014/55063, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "REINBRO INVESTMENTS S.A. (en liquidation)", inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 86780, ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 987 du 28 juin 2002.

La société a été mise en liquidation suivant acte du notaire instrumentaire en date du 2 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2508 du 17 septembre 2014.

L'assemblée générale adopte le rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée générale adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur, la société à responsabilité limitée LISOLUX S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg et au commissaire à la liquidation, la société à responsabilité limitée CeDerLux-Services S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg pour l'accomplissement de leur fonction concernant la liquidation de la société.

L'assemblée générale donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Par conséquent la liquidation de la société a été clôturée et la société est dissoute.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193786/31.

(140215164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Rosis Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 156.823.

Der Jahresabschluss vom 30. Juni 2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 3. Dezember 2014.

Für: ROSIS PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014193799/14.

(140215347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Rotisserie du Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 192.366.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Madame Nouara HADJADJ, sans profession, née à Longwy (France) le 24 mars 1963, demeurant à F-18000 Bourges, 3, Allée d'Augsbourg.



2.- Monsieur Malik HADJADJ, commerçant, né à Longwy (France) le 5 mai 1973, demeurant à F-54400 Cosnes et Romain, 18, route Nationale, Les Maragolles.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

- Art. 1 er . La société prend la dénomination de "ROTISSERIE DU LUXEMBOURG s.à r.l.".
- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bascharage; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une rôtisserie ambulante;
- l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées et petite restauration;
- la tenue d'un stand dans les foires commerciales;
- la mise en place et l'exploitation d'un club et d'une salle de boxe ainsi que l'organisation d'événements sportifs;
- le coaching sportif;
- le gardiennage;
- l'activité consistant à assurer la sécurité des personnes physiques;
- toutes activités commerciales en général.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra effectuer toutes activités et opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, immobilières ou autres se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

- Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (€ 124.-) chacune.
- **Art. 6.** Les parts sociales ne sont cessibles entre vifs à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois-quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 7. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 8. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 9. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.



Art. 11. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Art. 12. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 13. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.
 - Art. 15. L'exercice social commence le 1 er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 16. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 17. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

- **Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.
- **Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (€ 12.400.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Malik HADJADJ, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.



3) Le siège social est fixé à L-4940 Bascharage, 105, avenue de Luxembourg.

Monsieur Malik HADJADJ déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: N. HADJADJ, M. HADJADJ, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 27 novembre 2014. Relation: CAP/2014/4463. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193800/134.

(140215836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sacomie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014193830/10.

(140216181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Salon Viviane S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4038 Esch-sur-Alzette, 6-8, rue Boltgen.

R.C.S. Luxembourg B 79.862.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193832/10.

(140215304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Santis, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 157.702.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014193834/11.

(140215954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.



Sebelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8295 Keispelt, 80A, rue de Kehlen. R.C.S. Luxembourg B 145.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Keispelt, le 18 août 2014.

Raphael Capocci

Le gérant

Référence de publication: 2014193838/12.

(140215410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sentosa, Société à responsabilité limitée.

Enseigne commerciale: Sentosa Spa Privatif. Siège social: L-9647 Doncols, 24, Bohey. R.C.S. Luxembourg B 192.378.

STATUTES

L'an deux mil quatorze, le vingt-sept novembre

Par devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- Madame Fabienne GRANDJEAN, née le 23 novembre 1973 à Bastogne (B), demeurant à B-6671 Gouvy, 71C, Courtil
- La société belge SPRL INSTITUT DE BEAUTE AMAZONE ayant son siège social à B-6671 Gouvy, 71C, Courtil, inscrite au Moniteur belge sous le numéro 0823896125 et représentée par son gérant à savoir Madame Fabienne GRAND[EAN, prénommée,
 - Monsieur Steve SCHMITZ, né le 29 janvier 1976 à Vielsalm (B), demeurant à B-6671 Gouvy, 71C, Courtil

Lesquels comparants, présents ou tel que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- **Art. 1** er . Il est formé par le souscripteur, et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «SENTOSA» et sous l'enseigne commerciale «SENTOSA SPA PRIVATIF».
 - Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Winseler.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du ou des gérants.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale délibérant comme en matière de modification des statuts.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement aux services liés au bienêtre et confort physique fournis dans les établissements de thalassothérapie, stations thermales, bains turcs, saunas, bains à vapeur, salons de massages. Toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'esthétique, aux soins du corps, à la réflexologie et la vente de produits de beauté s'y rapportant. Ella a notamment pour objet les conseils en beauté et soins du visage: massages faciaux, traitement antirides, maquillage, soins de la peau et épilation, soins manucure sans que cette liste ne doive être considérée comme exhaustive

Elle a également pour objet le coaching sportif, des cours de gymnastique douce, les prestations de services de sexologue, l'exploitation de banc solaire, l'épilation définitive, le maquillage permanent, le tatouage et la pose de faux ongles.

Elle a aussi pour objet la vente de lingerie féminine et autres produits d'habillement, articles cadeaux et bijoux.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.-€) divisé en cent (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale.



La propriété des parts sociales résulte des des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Par contre, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession. Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

- **Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérant est requise.
- **Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

188986



Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2015.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- INSTITUT DE BEAUTE AMAZONE SPRL, prénommée, soixante-dix parts sociales	70
- Monsieur Steve SCHMITZ, prénommé, trente parts sociales	30
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, prennent les résolutions suivantes:

- 1.-Le siège social de la société est établi à L-9647 Doncols, 24, Bohey
- 2.-Le nombre de gérant est fixé à un.
- 3.-Les associés désignent comme gérants pour une durée indéterminée, Madame Fabienne GRANDJEAN, prénommée.
- 4.- La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique.

Avertissement

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait que suite à la présente constitution de société ils devront se conformer aux dispositions légales relatives à l'exercice de l'objet social.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1000.-EUR

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé:Grandjean F., Schmitz S., Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 01/12/2014. Relation: WIL/2014/945. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société pour servir à des fins administratives.

Wiltz, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193840/122.

(140215972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Serco Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.506.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193841/10.

(140215597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Seric Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 190.848.

L'an deux mille quatorze, le vingt-six novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

1.- Monsieur Yvan BELLONE, administrateur de sociétés, né le 26 juin 1952 à Chambery (France), demeurant au 7, Clos de Belledonne, F-73100 Tresserve (France),



- 2.- Madame Carol BELLONE, administratrice de société, née le 7 mai 1952 à Buenos Aires (Argentine), demeurant au 7, Clos de Belledonne, F-73100 Tresserve (France),
- 3.- Monsieur Jonathan BELLONE, administrateur de société, né le 26 juin 1987 à Chambery (France), demeurant au 7, Clos de Belledonne, F-73100 Tresserve (France),
- 4.- Madame Marina BELLONE, administratrice de société, née le 19 octobre 1984 à Chambery (France), demeurant au 7, Clos de Belledonne, F-73100 Tresserve (France),

tous les quatre représentés ici par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu de quatre procurations données sous seing privé.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lesquelles personnes comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «SERIC HOLDING S.à r.l.», ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 45, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 190.848, a été transféré son siège social de France vers Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3346 du 12 novembre 2014.
- Que les comparants sont les associés de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 7 (paragraphe 7.2.) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 7.2. Les membres du Conseil de Gérance peuvent ou non être répartis en trois catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A», «Gérants de catégorie B» et «Gérants de catégorie C».

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 (paragraphe 9.5.) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A, des Gérants de catégorie B et des Gérants de catégorie C ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A, un Gérant de catégorie B et un Gérant de catégorie C sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés, et si des catégorie A, des Gérants de catégorie B et des Gérants de catégorie C ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées obligatoirement par au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B, l'approbation de ces résolutions par un Gérant de catégorie C n'étant pas obligatoire.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 10 (paragraphe 10.2.) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 10.2.** Dans l'éventualité où trois catégories de Gérants sont créées (Gérants de catégorie A, Gérants de catégorie B, Gérants de catégorie C), la société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B, la signature d'un Gérant de catégorie C n'étant pas nécessairement requise.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide nommer comme Gérante de catégorie A pour une durée indéterminée:

Madame Carol BELLONE, administratrice de société, née le 7 mai 1952 à Buenos Aires (Argentine), demeurant à F-73100 Tresserve (France), 7, clos Belledonne.

Cinquième résolution

L'assemblée décide nommer comme Gérants de catégorie C pour une durée indéterminée:

- Madame Marina BELLONE, administratrice de société, née le 19 octobre 1984 à Chambery (France), demeurant au 7, Clos de Belledonne, F-73100 Tresserve (France);
- Monsieur Jonathan BELLONE, administrateur de société, né le 26 juin 1987 à Chambery (France), demeurant au 7, Clos de Belledonne, F-73100 Tresserve (France).

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.



Enregistré à Grevenmacher, le 1 ^{er} décembre 2014. Relation GRE/2014/4697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014193843/65.

(140215519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Serrig Promo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8181 Kopstal, 98, rue de Mersch. R.C.S. Luxembourg B 178.593.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193844/10.

(140215299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Shoprider Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Hautcharage, 5, rue Bommel, ZAE Robert Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 180.433.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2014193845/10.

(140215394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Silam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 122.029.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193847/10.

(140215781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Snack Bosphore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 37, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 99.230.

Le Bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph CANNIVY.

Référence de publication: 2014193852/10.

(140215417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

A2BM S.A., Accelerate to be Master S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.786.

L'an deux mil quatorze, le quatre avril.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Accelerate to be Master S.A.» en abrégé «A2BM S.A.»

établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5 Avenue Gaston Diderich,



inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 110.786,

constituée suivant acte reçu par Maître Georges D'HUART, alors notaire de résidence à Pétange, en date du 5 septembre 2005

publiée au Mémorial C en date du 24 janvier 2006, numéro 160, page 7.668.

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier DIFFERDANGE

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thibault DAXHELET L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Detlef XHONNEUX.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentaire, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présent assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Changement du siège social de la société au 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof et par conséquent modification de l'article 2 des statuts;
 - 2. Modification de l'objet social et par conséquent modification de l'article 4 des statuts;
- 3. Modification du nombre d'actions représentant le capital social et par conséquent modification de l'article 5, des statuts;
 - 4. Divers

Sur ce, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société du 5, Avenue Gaston Diderich à L-1420 Luxembourg au 2, rue d'Arlon à L-8399 Windhof et par conséquent de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Koerich.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend la décision de changer l'objet social de la société et par conséquent de modifier l'article 4 des statuts pour lui conférer dorénavant la teneur suivante:

« Art. 4. Alinéa 3. La société a également pour objet la commercialisation de toutes sortes de licences et d'applications informatiques, l'étude de tous les problèmes se rapportant aux système de gestion et d'informatique, la conception, la mise en place de l'exploitation de tels systèmes de licences y relatives et notamment d'ensembles électroniques ainsi que l'achat, la vente, la mise en location de tous systèmes, équipements, licences et fournitures destinés directement ou indirectement à l'exécution de tous travaux de calcul et de gestion. La société peut obtenir, acquérir et exploiter tous droits quelconques de propriété intellectuelle ou industrielle relative à cet objet.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et de modifier le nombre d'actions représentant le capital de trois cents dix (310) à trois cent dix mille (310.000) actions sans valeur nominale et par conséquent de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.-EUR), représenté par trois cent dix mille (310.000) actions sans valeur nominale.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président a déclaré clos le présent procès-verbal.

Déclaration en matière de blanchiment

Les actionnaires / comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

188990



Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la société en conséquence du présent acte est estimé à environ mille quatre cent cinquante euros (1.450.-€). A l'égard du notaire instrumentaire, toutes les parties comparantes et/ou signataires des présentes se reconnaissent solidairement et indivisiblement tenues du paiement des frais, dépenses et honoraires découlant des présentes.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par leur nom, prénom, état et demeure, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signés: O. DIFFERDANGE, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 9 avril 2014. Relation: EAC/2014/5104. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194008/77.

(140216499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Action Culturelle Africaine, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8140 Bridel, 70, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg F 10.197.

LES MEMBRES fondateurs:

Mr Nsayi Lévy Fabrice Nationalité luxembourgeoise Président

Né le 15 Mai 1967 à Pointe Noire Congo

Mme Myriam Momo Nationalité Française Vice Présidente

Né le 28 Août 1972 à Nancy France

Mme Ami Tissier Tonde Nationalité Burkinabé Trésorière

Né le 01 Janvier 1985 à Manga Séna Burkina Fasso

Mme Bounda Hamida Nationalité Congolaise Secrétaire

Né le 22 Décembre 1984 en Algérie

Mr Ricardo Fonseca Nationalité Portugaise Membre du Comité

Né le 29 Septembre 1991 à Castelo Branco Portugal

Créé par la présente une association de faits, régie par la disposition de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifié par les présents statuts.

Art. 1 er . L'association porte la dénomination "Action culturelle Africaine

Association de faits, son siège se trouve à "BRIDEL". 70 rte de Luxembourg L-8140

Art. 2. L'association a pour objectif:

De regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer à des activités culturelles sportives et Artistiques.

Echange culturel entre le Luxembourg et les pays d'Afrique.

Promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand Duché de Luxembourg et des cultures des pays associés.

- Favoriser l'intégration par le biais des moyens culturels
- Promouvoir la cuisine Africaine
- Favoriser l'approche, par le biais de la gastronomie,
- Faire connaître la cuisine AFRICAINE au travers des manifestations diverses soirées culinaires

Festival des cultures, Fêtes de La MUSIC FETES COMMUNALES FETES NATIONALES MANIFESTATION POLITI-QUE FETES PRIVEES MANIFESTATIONS SPORTIVES.

- Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.
- **Art. 4.** Les associés dont les membres ne peuvent être inférieur à trois sont admis par cooptation du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite ou verbale; l'admission ne sera effective qu'après 8 jours d'affiliation au siège sans/ réfutation d'autres membres.
- Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après l'envoi de leur démission écrite au conseil d'administration.



Est réputé démissionnaire après le délai de six mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

- **Art. 6.** Les membres peuvent être exclus de l'association si d'une manière quelconque ils ont porté gravement atteinte aux intérêts de l'association à partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'association générale statuant à la majorité des deux tires des voix présentes; le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions.
- **Art. 7.** Les associés démissionnaires ou exclus ne peuvent porter atteinte à l'existence de celle-ci et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.
 - Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle est d'un montant minimal de 15 euros.
- **Art. 9.** L'assemblée générale se compose de tous les membres qui est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exige ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit au conseil d'administration
- **Art. 10.** La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.
- **Art. 11.** Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

- **Art. 12.** L'assemblée générale qui connaît de tous les problèmes sociaux, au sujet desquels elle fixe les directives à suivre, doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:
 - Modification des statuts et /ou règlement interne.
 - Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse.
 - Approbation des budgets et comptes.
 - Dissolution de l'association.
- **Art. 13.** Elle ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres.

Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité de la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quelque soit le nombre des membres présents.

- **Art. 14.** Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par respectivement lettre confiée à la poste et par voie de presse.
- **Art. 15.** Le président de l'association est élu à la majorité simple des voies présentes lors de l'assemblée générale pour une durée de deux (2) ans.

Celui-ci se chargera de former le comité de direction qui sera composé d'au moins un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un encadreur sportif.

- **Art. 16.** Le conseil qui se réunit sur convocation de son président ou à la demande de trois administrateurs ne peut valablement délibérer que si deux tiers des membres au moins sont présents. Toutes décisions doivent être prises à la majorité simple des membres élus.
- Art. 17. Le conseil exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association. Il gère les finances.
- **Art. 18.** Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux -ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaire, le président et le secrétaire.
- **Art. 19.** Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1 ^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Enfin d'examen, l'assemblée désigne 3 réviseurs de caisse.

Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

- Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés entre les membres.
- **Art. 21.** La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et au 31 décembre.
 - Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:
 - Les cotisations des membres;



- Les subsides et subventions:
- Les dons ou legs en sa faveur.
- **Art. 23.** Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusive de toute rémunération.
- Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas règlementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations de faits telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Mr Nsayi Lévy Fabrice Nationalité luxembourgeoise Président

70 rte de Luxembourg I-8140 Bridel

Mme Myriam Momo Nationalité Française Vice Présidente

43 rue Maréchal Joffre F-57390 Audun le Tiche

Mme Ami Tissier Tonde Nationalité Burkinabe Trésorière

27, rue de L'industrie L-3843 Schifflange

Mme Bounda Hamida Nationalité Congolaise Secrétaire

70 rte de Luxembourg L-8140 Bridel

Mr Ricardo Fonseca Nationalité Portugaise Membre du Comité

14 Rue de Mersch L-8181 KOPSTAL

Ainsi fait à Bridel, le 04.12.2014.

Levy Fabrice Nsayi / Myriam MOMO / Ami Tissier Tonde / Bounda Hamida

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014194009/110.

(140216938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Triton Masterluxco 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 177.725.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of two thousand fourteen, before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

- (1) Alison Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirteen thousand five hundred euro (EUR 13,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178376;
- (2) Anton Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178351;
- (3) Bilbao Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177693;
- (4) Rice Topco S.à r.l. (formerly known as Triton IV No. 3 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred one euro and one cent (EUR 12,501.01) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178353;
- (5) Triton IV No. 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178358;
- (6) Triton IV No. 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178363;
- (7) Collage Holdco S.à r.l. (formerly known as Triton IV No. 7 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) with registered office



- at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178321;
- (8) Triton IV No. 8 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178319;
- (9) Triton IV No. 9 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178397;
- (10) Triton IV No. 10 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178444;
- (11) Triton IV No. 11 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178360;
- (12) Triton IV No. 12 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178362;
- (13) Triton IV No. 13 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178368;
- (14) Triton IV No. 14 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178379;
- (15) Triton IV No. 15 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178381; and
- (16) Triton IV No. 16 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 178401;

(collectively, the"Shareholders")

hereby all represented by Me Alexandre Koch, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of 16 proxies under private seal given by each Shareholder dated November 20, 2014.

The said proxies, signed by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholders requested the undersigned notary to document that the Shareholders are all the shareholders of Triton MasterLuxco 4 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and three cent (EUR 12,500.03), with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having been incorporated following a deed of the undersigned notary dated 30 May 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1787 of 25 July 2013 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 177725 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of the undersigned notary of 24 July 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3045 of 21 October 2014.

The Shareholders, represented as above mentioned, declaring to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:



Agenda

- 1. To increase the share capital of the Company by an amount of one cent of euro (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and three cent (EUR 12,500.03) to an amount of twelve thousand five hundred euro and four cent (EUR 12,500.04).
- 2. To issue one (1) class 6 shares with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and privileges as the existing shares of the same class.
- 3. To accept subscription for this new share, with payment of a share premium in an aggregate amount of nine million four hundred sixty thousand four hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 9,460,499.99) by Alison Holdco S.à r.l. and to accept full payment for this new share by contributions in kind.
- 4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the foregoing items of the agenda.
 - 5. Miscellaneous.

The Shareholders requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and three cent (EUR 12,500.03) to an amount of twelve thousand five hundred euro and four cent (EUR 12,500.04).

Second resolution

The Shareholders resolved to issue one (1) class 6 share, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and having the same rights and privileges as the existing shares of the same class.

Subscription and payment

Thereupon appeared:

Alison Holdco S.à r.l., aforementioned (the "Subscriber"), represented as stated above.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new class 6 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium of nine million four hundred sixty thousand four hundred ninety-nine euro and ninety-nine cent (EUR 9,460,499.99), and to make payment in full for such a new share by contribution in kind of a claim held against the Company (the "Contribution in Kind");

The Contribution in Kind represents an aggregate amount of nine million four hundred sixty thousand five hundred euro (EUR 9,460,500.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution in Kind has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution in Kind is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the proposed conversion of the claims against the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid contribution of claims against the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contributions- in Kind is described and valued (the "Valuation Report").

The conclusions of the Valuation Report read as follows:

"Based on our valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the Contribution in Kind which corresponds at least to the nominal value of the Issued Share, together with the share premium thereon."

Third resolution

The Shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the one (1) class 6 share according to the above mentioned subscriptions.

Fourth resolution

In view of the above, the Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

"Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and four cent (EUR 12,500.04) represented by seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 4 shares (the "Class 4 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,126) class 6 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-six (78,126) class 6 shares (the "Class 7 Shares"), seventy-eight



thousand one hundred twenty-five (78,125) class 8 shares (the "Class 8 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 9 shares (the "Class 9 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 10 shares (the "Class 10 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 11 shares (the "Class 11 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 12 shares (the "Class 12 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 13 shares (the "Class 13 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 14 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 15 shares (the "Class 15 Shares"), seventy-eight thousand one hundred twenty-five (78,125) class 16 shares (the "Class 16 Shares") (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), and being fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at four thousand two hundred euro (EUR 4,200.-).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of inconsistencies between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by his or her surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre,

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- (1) Alison Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de treize mille cinq cents euros (EUR 13.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178376;
- (2) Anton Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R 178351.
- (3) Bilbao Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177693;
- (4) Rice Topco S.à r.l (anciennement dénommé Triton IV No. 3 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cent un euros et un centime (EUR 12.501,01), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178353;
- (5) Triton IV No. 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178358;
- (6) Triton IV No. 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178363;
- (7) Collage Holdco S.à r.l. (anciennement dénommé Triton IV No. 7 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178321;
- (8) Triton IV No. 8 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178319;
- (9) Triton IV No. 9 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L1246 Luxembourg,



Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178397:

- (10) Triton IV No. 10 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178444;
- (11) Triton IV No. 11 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178360;
- (12) Triton IV No. 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178362;
- (13) Triton IV No. 13 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178369;
- (14) Triton IV No. 14 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178379;
- (15) Triton IV No. 15 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178381; et
- (16) Triton IV No. 16 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 178401;

(ensemble, les «Associés»)

ensemble représentées par Maître Alexandre Koch, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de 16 procurations sous seing privé données par chaque Associé et datées du 20 novembre 2014.

Les dites procurations, signées par le mandataire et le notaire soussigné, seront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Les Associés ont demandé au notaire soussigné d'acter que les Associés sont tous les associés de Triton MasterLuxco 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03), avec siège social au 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la «Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 30 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1787 en date du 25 juillet 2013 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177725.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 24 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3045 en date du 21 octobre 2014.

Les Associés, représentés comme mentionnés ci-dessus reconnaissent être pleinement informés des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03) à douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04).
- 2. Émission d'une (1) part sociale de catégorie 6, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même classe.
- 3. Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie 6, avec une prime d'émission pour montant total de neuf millions quatre cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 9.460.499,99) par Alison Holdco S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par apports en nature.
 - 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-dessus.
 - 5 Divers

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:



Première résolution

Les Associés ont décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et trois centimes (EUR 12.500,03) à douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04).

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé d'émettre d'une (1) part sociale de catégorie 6, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes de la même classe.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu:

Alison Holdco S.à r.l., susmentionné (le «Souscripteur»), représenté comme mentionné ci-dessus.

Le Souscripteur 1 a déclaré souscrire une part sociale de catégorie 6 nouvelle d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01), à émettre avec une prime d'émission d'un montant total de neuf millions quatre cent soixante mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 9.460.499,99), et libérer intégralement cette part sociale souscrite par l'apport en nature d'une créance détenue contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de neuf millions quatre cent soixante mille cinq cent euros (EUR 9.460.500,-). La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport et du prix de conversion a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction à la proposition de conversion des créances existantes contre la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un apport valable des créances existantes détenu contre le Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport d'Evaluation»).

Les conclusions du Rapport d'Evaluation sont les suivantes:

«Sur la base du travail effectué et décrit ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à mentionner quant à la valeur de l'Apport en Nature qui est au moins égale à la valeur nominale de la Part Sociale Emise, avec prime d'émission.».

Troisième résolution

Les Associés ont décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer une (1) part sociale de catégorie 6 conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, les Associés ont décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les précédentes résolutions:

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04) divisé en soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixantedix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-dix-huit mille cent vingt-six (78.126) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-dix-huit mille cent vingtcinq (78.125) parts sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 12 (les «Parts Sociales de Catégorie 12»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 13 (les «Parts Sociales de Catégorie 13»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 14 (les «Parts Sociales de Catégorie 14»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 15 (les «Parts Sociales de Catégorie 15»), soixante-dix-huit mille cent vingt-cinq (78.125) parts sociales de catégorie 16 (les «Parts Sociales de Catégorie 16») (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Social ayant une valeur nominal d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à quatre mille deux cents euros (EUR 4.200,-).



Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande au même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: A. Koch, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 27 novembre 2014. REM/2014/2580. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 3 décembre 2014. Référence de publication: 2014193911/323.

(140215105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Agirs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 176.166.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den achtundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Michael SCHMITZ, Kaufmann, wohnhaft in D-54295 Trier, Keuneweg, 28.
- 2.- Herr Claudius STEIN, Kaufmann, wohnhaft in D-54338 Schweich, Neustrasse, 1a.

hier vertreten durch Herrn Robert WEIRIG, Buchhalter, wohnhaft in L-6140 Junglinster, 31, rue du Village, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 18. November 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigebogen bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten nachstehende Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

- I.- Dass die Komparenten, vertreten wie vorerwähnt, die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AGIRS S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6637 Wasserbillig, 59, Esplanade de la Moselle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 176.166 (NIN 2013 24 10 799).
- II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 21. März 2013, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1201 vom 22. Mai 2013.
- III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), beläuft, eingeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1 Herr Claudius STEIN, vorgenannt, dreissig Anteile	30
2 Herr Michael SCHMITZ, vorgenannt, siebzig Anteile	70
Total: ein hundert Anteile	100

- IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.
 - V.- Dass die Gesellschaft AGIRS S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.
 - VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklären die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft AGIRS S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklären die Komparenten, handelnd soweit als notwendig als Liquidatoren der Gesellschaft, dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft AGIRS S.à r.l. beglichen wurden, und dass die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital, für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haften sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;
 - die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;
 - den Geschäftsführern volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt wird;



- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54295 Trier, Keuneweg, 28.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. SCHMITZ, C. STEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 5. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014194040/55.

(140216958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Twins Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014193916/10.

(140215782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Hôpitaux Robert Schuman, Fondation, (anc. Fondation Francois-Elisabeth).

Siège social: L-2540 Luxembourg, 9, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg G 86.

L'an deux mille quatorze, le sept octobre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réuni

le Conseil d'Administration de la fondation dénommée FONDATION FRANCOIS-ELISABETH, ayant son siège statutaire à Luxembourg, 9, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro G 86, constituée par acte du notaire Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 449 du 7 octobre 1992.

La réunion du Conseil d'Administration est ouverte à 16 heures.

Les administrateurs présents élisent comme président de la réunion Monsieur Frank WAGENER, résidant professionnellement à L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Est désigné comme secrétaire Maître Jean-Louis SCHILTZ, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 2, rue du Fort Rheinsheim.

Est appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Norbert NICK, résidant professionnellement à L-4056 Esch-sur-Alzette, 7-9, Place Winston Churchill.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

 1° Suivant décision du Conseil d'Administration réuni le 10 juillet 2014, à laquelle plus des trois quarts (3/4) des membres étaient présents ou dûment représentés, il a été décidé, à l'unanimité des voix, de modifier les articles 1^{er} , 8 et 8bis des statuts dont la teneur a été arrêtée par le Conseil d'Administration.

Le projet de modification des statuts a été envoyé au Ministre de la Justice pour approbation en date du 18 juillet 2014. Le Ministre de la Justice a donné son accord en date du 6 octobre 2014.

Conformément à l'article 14 des statuts, toute modification des statuts doit subir l'épreuve du second vote. Une telle modification des statuts doit être décidée par le Conseil d'Administration statuant à la majorité des trois quarts (3/4) des membres au moins, sous réserve de l'approbation par arrêté grand-ducal.

Dans ces conditions, le Conseil d'Administration a prévu de se réunir ce jour afin de procéder au second vote des modifications statutaires susmentionnées.

2° Tous les membres du Conseil d'Administration s'estiment valablement convoqués à la présente réunion et ont parfaite connaissance de l'ordre du jour.



- 3° Les membres du Conseil d'Administration présents ou dûment représentés à la présente réunion sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes.
- 4° Il résulte de la liste de présence que tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou dûment représentés à la présente réunion et qu'en conséquence le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Ensuite, après avoir délibéré, le Conseil d'Administration prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de modifier sa dénomination en «Fondation Hôpitaux Robert Schuman» de sorte que l'article 1 ^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1** ^{er}. La Fondation prend la forme d'un établissement d'utilité publique. Elle prend la dénomination de «Fondation Hôpitaux Robert Schuman».»

Seconde résolution

Le Conseil d'Administration décide de modifier l'article 8 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Fondation est administrée et représentée dans toutes les relations civiles et administratives par un Conseil d'Administration composé de sept à dix membres comme suit:

Le Conseil d'Administration comprend:

- a) trois administrateurs à désigner par la Supérieure Générale de la CONGREGATION DES FRANCISCAINES DE LA MISERICORDE;
 - b) un administrateur à désigner par l'Archevêque de Luxembourg;
 - c) jusqu'à six administrateurs cooptés suivant les dispositions de l'article 8bis.

Les administrateurs visés sub a) et b) sont désignés pour une durée de trois ans. Ils sont révocables par l'autorité qui les aura désignés pour les motifs énoncés à l'article 40, alinéa 2 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif. La durée du mandat et la révocation des administrateurs cooptés est réglée d'après les dispositions de l'article 8bis.

Les mandats des administrateurs, y inclus ceux des administrateurs cooptés, peuvent être renouvelés par l'autorité qui les a nommés respectivement en cas de cooptation, par les administrateurs restant en fonction.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite à la démission, au décès ou à la révocation d'un titulaire qui a été nommé suivant les dispositions sub a) et b), l'autorité qui avait initialement procédé à la nomination pourvoira également au remplacement. La vacance d'un poste d'administrateur coopté est réglée d'après les dispositions de l'article 8bis.

Les administrateurs nommés en remplacement d'un administrateur démissionnaire, décédé ou révoqué achèvent le mandat de leur prédécesseur.»

Troisième résolution

Le Conseil d'Administration décide de modifier l'article 8bis des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 8bis. Le Conseil d'Administration peut coopter un maximum de six administrateurs additionnels. Les administrateurs cooptés ont les mêmes pouvoirs, droits et obligations que les autres administrateurs.

Les administrateurs cooptés prennent en particulier part aux votes relatifs à de nouvelles cooptations et à ceux relatifs aux renouvellements et révocations d'administrateurs cooptés, tant qu'ils sont en fonctions.

Pour devenir effective, une cooptation requiert une décision à la majorité absolue des membres du Conseil d'Administration présents.

Le Conseil d'Administration fixe la durée du mandat des administrateurs cooptés.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur coopté suite à la démission, au décès ou à la révocation d'un titulaire qui avait été coopté, les administrateurs restant en place procèdent à son remplacement conformément aux règles prévues aux alinéas qui précèdent.

Les administrateurs cooptés sont révocables par une décision du Conseil d'Administration pour les motifs énoncés à l'article 40, alinéa 2 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif. Pour devenir effective, une révocation requiert une décision à la majorité absolue des membres présents, le membre visé ne prenant pas part au vote.»

Le Président constate dès lors que les modifications, telles que reproduites ci-avant, ont été adoptées en seconde lecture sous réserve de l'obtention de l'arrêté grand-ducal d'approbation à obtenir à la suite du présent acte.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ainsi que les autres administrateurs présents ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: F. WAGENER, J.-L. SCHILTZ, N. NICK, E. GILLEN, C. SEYWERT, P. DETAMPEL, M.-E. KNEPPER, V. SCHAAF, D. ADEHM, M. WURTH et J. BADEN.



Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2014. LAC / 2014 / 47128. Reçu douze euros € 12,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 octobre 2014.

Référence de publication: 2014194224/92.

(140216935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Flusterinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 10, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 142.974.

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre novembre,

pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange,

s'est tenue

une Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de FLUSTERINVEST S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.974, constituée suite à un acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, le 28 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2882 en date du 2 décembre 2008.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Maître Véronique WAUTHIER, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, qui désigne en tant que secrétaire Madame Delphine GOERGEN, employée privée, avec adresse professionnelle au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

L'Assemblée désigne en tant que scrutatrice Maître Marie-Aleth HENDESSI, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 10 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Mise en liquidation de la Société;
- 2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3. Divers.

II. Que les actionnaires représentés, leurs mandataires ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparantes et le notaire instrumentant.

- III. Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstention des convocations d'usage. Les actionnaires représentés se reconnaissent par ailleurs dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de dissoudre et de mettre la Société en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme la société anonyme «FIDALPHA S.A.», ayant son siège social au 9 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.321, aux fonctions de liquidateur.

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.



Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux actionnaires des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers les tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Assemblée a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée à quinze heures trente.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ 2.800- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes toutes connues du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Wauthier, Goergen, Hendessi, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 novembre 2014. Relation: LAC/2014/56221. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194222/71.

(140216467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 107.249.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-NEUF NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PALADIN CAPITAL PARTNERS S.P.A., une société de droit italien avec siège social Via Crocifisso 10-20122, Milan, Italie,

ici représentée par Madame Valérie RAVIZZA, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2014;

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme F.D.C. S.A., ayant son siège social au 26-28 Rives de Clausen, L- 2165 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro B 107.249, ci-après dénommée «la Société», a été constituée en date du 15 mars 2005 par acte du notaire Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 807 du 17 août 2005, et que les statuts ont été modifiés le 3 juin 2004 par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1246 du 22 novembre 2005. Les statuts ont été, également, modifiés le 26 avril 2006 par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1433 du 26 juillet 2006. Les statuts ont été, également, modifiés le 7 mars 2008 par Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1118 du 7 mai 2008 et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;



- que le capital social de la Société est fixé à EUR 11.039.800 (onze millions trente-neuf mille huit cents Euros), représenté par 1.103.980 (un million cent trois mille neuf cent quatre-vingt) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement libéré;
 - que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que Massimo LONGONI, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg est désigné comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé ou sera pris en charge par lui. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
 - que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;
- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Monsieur Judicaël MOUNGUENGUY, domicilié professionnellement au 26-28 Rives de Clausen, L- 2165 Luxembourg, désigné comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;
 - que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;
- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que Madame Valérie RAVIZZA est désignée comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 26-28 Rives de Clausen, L- 2165 Luxembourg;
- que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.700,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. RAVIZZA, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014194198/76.

(140216592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Esil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2529 Howald, 30, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 164.430.

L'an deux mil quatorze, le vingt-et-un novembre.

Pardevant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:



Monsieur René REMY, directeur de sociétés, né à Nancy (France) le 28 décembre 1948 (matricule 1948 1228 91647), demeurant à F-67100 Strasbourg, 28, route du Polygone,

Ici représenté par Madame Lise BIZZARI, femme au foyer, demeurant à F-57240 Knutange, 98, rue de la République (F)

En vertu d'une procuration sous seing privé datée à Luxembourg le 17 novembre 2014,

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur «par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui

seul associé de la société à responsabilité limitée ESIL S.à r.l. (matricule 2011 2441 612), avec siège social à L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 164.430,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster, le 24 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3075 du 14 décembre 2011numéro 44 du 6 janvier 2012.

Lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Luxembourg vers la commune de Hesperange et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Hesperange."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2529 Howald, 30, rue des Scillas à partir du 1 novembre 2014. Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société et évalués à 700,00 €.

Déclaration

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Lise BIZZARI, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 26 novembre 2014. Relation: DIE/2014/15208. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 5 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194191/48.

(140216781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

European Liquid Bond S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.645.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Im Jahre zweitausendvierzehn, am einundzwanzigsten November.

vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Paul MEYERS, mit dem Amtssitz in Rambrouch, Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

Die Kapitalgesellschaft Zweite Equity Suporta GmbH, welche ihren Gesellschaftssitz in Wilhelm-Bötzkes-Straße 1, D-40474 Düsseldorf, Deutschland hat und im Registergericht Amtsgericht Düsseldorf eingetragen ist unter der Nummer HRB 55357 hier vertreten durch:



Frau Saskia SANDER, beruflich ansässig in Grevenmacher,

gemäß beigefügter Vollmacht der Zweite Equity Suporta GmbH vom 13. November 2014.

Vorbenannte Vollmachten, nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, bleiben gegenwärtiger Urkunde beigebogen, und mit derselben registriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

Die Komparentin, wie vertreten ist die alleinige Aktionärin der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - Spezialisierter Investmentfonds ("société d'investissement à capital variable - Fonds d'investissement spécialisé) "European Liquid Bond S.A., SICAV-FIS" (die "Gesellschaft") mit Sitz in 18-20 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, eingetragen im Handelsregister von und zu Luxemburg unter der Nummer B 177645 (die "Gesellschaft").

Die Gesellschaft wurde gemäß notarieller Urkunde am 13. Mai 2013 gegründet. Die Satzung wurde im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 1344 am 07. Juni 2013 veröffentlicht. Die Satzung wurde seither nicht abgeändert.

Die Komparentin ersucht den Notar weiterhin folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Komparentin beschließt, den durch den am 21. November 2014 erstellten Bericht des Wirtschaftsprüfers, die Gesellschaft KPMG Luxembourg S. à r.l, so in der vorgelegten Fassung voll und ganz anzunehmen.

Die Konten der Gesellschaft sind demzufolge komplett abgeschlossen und gänzlich von der Komparentin als gültig erkannt worden.

Zweiter Beschluss

Die Komparentin beschließt die Investmentgesellschaft abzuwickeln und dieselbe im Wege des vereinfachten Liquidationsverfahrens zu liquidieren, aufzulösen und selbst als Liquidator zu fungieren.

Die Komparentin, als Liquidator der European Liquid Bond S.A., SICAV-FIS, erklärt, dass die Gesellschaft keine Angestellten hat oder hatte, dass alle Schulden der Gesellschaft bezahlt sind und erklärt, dass sie gegenwärtig alle bekannte oder unbekannte Vermögenswerte, Schulden, finanzielle und sonstige Verpflichtungen übernimmt weiterhin dass das Gesamtvermögen der Gesellschaft der alleinigen Anteilsinhaberin übertragen wird, welche für alle, auch eventuell noch nicht bekannte Verbindlichkeiten und Verpflichtungen haftbar ist.

Die Komparentin erklärt weiterhin die Liquidation sofort abzuschließen, unbeschadet der Tatsache, dass sie allenfalls ihren sozialen Verpflichtungen weiterhin nachkommt.

Die Gesellschaftsunterlagen der European Liquid Bond S.A., SICAV-FIS werden während fünf Jahren an ihrem bisherigen Gesellschaftssitz bzw. am Gesellschaftssitz der Verwaltungsgesellschaft Universal-Investment-Luxembourg S.A. verwahrt.

Dritter Beschluss

Die Komparentin beschließt zusätzlich noch allen Verwaltungsratsmitgliedern und dem Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft European Liquid Bond S.A., SICAV-FIS volle und gänzliche Entlastung für die Ausübung ihrer bezüglichen Mandate bis zum heutigen Tage zu erteilen.

Vierter Beschluss

Die Komparentin beschließt, dass sämtliche Bücher, Schriftstücke und Dokumente der European Liquid Bond S.A., SICAV-FIS während dem gesetzlichen Zeitraum von fünf (5) Jahren an ihrem ehemaligen Gesellschaftssitz bzw. am Gesellschaftssitz der Verwaltungsgesellschaft Universal-Investment-Luxembourg S.A., mit Sitz im Großherzogtum Luxemburg aufbewahrt werden.

Fünfter Beschluss

Die Komparentin stellt hiermit fest, dass die Liquidation der European Liquid Bond S.A., SICAV-FIS im vereinfachten Verfahren völlig abgeschlossen ist.

Somit ist die Existenz der Investmentgesellschaft European Liquid Bond S.A., SICAV-FIS endgültig beendet.

Erklärung

Die Komparentin, als Liquidator der Gesellschaft beauftragt hiermit den Notar die Streichung ohne vorhergehende Liquidierung der Gesellschaft beim zuständigen Handels- und Firmenregister in Luxemburg zu amtieren und erklärt alle durch diese Auflösung entstehenden Kosten, Honorare, Steuern und Gebühren zu übernehmen.

Bescheinigung

Die Komparentin, als alleinige Anteilsinhaberin, erklärt hiermit ausdrücklich dass alle in dieser Notarurkunde angegebenen Geldumläufe und Transaktionen nicht von einer der in Abschnitt 506-1 beziehungsweise des Artikels 135-5 des Luxemburgischen Strafgesetzbuches genannten Straftaten oder aus Delikten welche durch die Gesetze betreffend die Bekämpfung der Geldwäscherei und der Terrorismusfinanzierung geahndet werden entstammen.



Die Höhe der Kosten, Ausgaben, Honorare, Gebühren und Abgaben in welcher Form auch immer welche durch hiesige Urkunde anfallen werden auf etwa eintausend Euro abgeschätzt und werden von der Gesellschaft bezahlt.

Dem Notar gegenüber erklären sämtliche Geschäftsführer und Auftraggeber, einschließlich der Komparentin hiermit ausdrücklich solidarisch einstehend mit der Gesellschaft für die Bezahlung aller Honorare und Kosten welche durch hiesige Urkunde entstehen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Munsbach, Großherzogtum Luxemburg, am Sitz der Gesellschaft, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem bekannt, hat dieselbe, wie vertreten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Sander, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 28 novembre 2014. Relation: RED/2014/2405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

AUSFERTIGUNG GEMÄSS GLEICHLAUTENDER URKUNDE, Ausgestellt auf Stempelfreiem Papier zwecks Eintragung beim Gesellschaftsregister und Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, den 05. Dezember 2014.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2014194168/83.

(140217086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Divhold S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 157.003.

L'an deux mille quatorze,

le treize novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«Banque de Luxembourg», une société anonyme soumise au droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 5 310,

ici représentée par Monsieur Pierre AHLBORN, avec adresse professionnelle au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de la prédite «Banque de Luxembourg», avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle comparante, représentée comme stipulé ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- la société à responsabilité limitée Divhold s.à r.l. (ci-après dénommée «la Société»), ayant son siège social au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B157003, a été constituée le 19 novembre 2010 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 28 du 6 janvier 2011;
- les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu le 13 novembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3236 du 19 décembre 2013;
 - elle est la seule associée de la Société et a, par conséquent, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital souscrit à concurrence de EUR 1.200.000.000,- (un milliard deux cent millions d'euros) en vue de le porter de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) à EUR 1.200.050.000,- (un milliard deux cent millions cinquante mille euros) par la création et l'émission de 1.200.000 (un million deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes.

Souscription et libération

Cette augmentation de capital est entièrement souscrite par la «Banque de Luxembourg», ayant son siège social à Luxembourg, dûment représentée comme indiqué ci-avant.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion de l'ensemble des obligations représentatives de l'emprunt obligataire convertible privé d'un montant de EUR 1.200.000.000,- (un milliard deux cent millions d'euros) émis en date du 13 novembre 2013 par la Société, pour une durée de 2 ans au taux EONIA plus 56 points, ces obligations étant toutes détenues par l'associée unique, «Banque de Luxembourg», préqualifiée.



Preuve de l'existence et de la valeur de ces obligations a été donnée au notaire instrumentant au moyen de justificatifs.

Au moyen d'une déclaration, les gérants de la Société, ayant pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport ci-avant décrit, ont marqué expressément leur accord sur la description de l'apport (conversion de l'ensemble des obligations), sur son évaluation à un montant d'au moins EUR 1.200.000.000,- (un milliard deux cent millions d'euros) et ont confirmé que ce montant correspond au moins à 1.200.000 (un million deux cent mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune à émettre en contrepartie.

Cette déclaration, signée ne varietur par le représentant de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.200.050.000,- (un milliard deux cent millions cinquante mille euros) représenté par 1.200.050 (un million deux cent mille cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à six mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. AHLBORN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15580. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014194151/64.

(140216661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Kandeo General Partner Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 165.536.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the eigth day of October.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

Mister Ugo Gargiulo, lawyer, with professional address at 6A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach "the proxy"

acting as a special proxy of GROW BRILLIANT LLC, having its registered office at 791, Crandon Boulevard Apt 606, Key Biscayne, 33149 Florida, United States of America;

"the mandator"

by virtue of a proxy under private seal given which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The proxy declared and requested the notary to act:

- I.- That the société à responsabilité limitée "Kandeo General Partner Luxembourg S.à r.l.", having its registered office at 6A rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under section B number 165536, has been incorporated by deed enacted on the 20 December 2011, published in the Mémorial C number 256 of the 31 January 2012.
- II.- That the subscribed share capital of the société à responsabilité limitée "Kandeo General Partner Luxembourg S.à r.l."amounts currently to twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.
- III.- That the mandator declares to have full knowledge of the articles of association and the financial statements of "Kandeo General Partner Luxembourg S.à r.l.".
- IV.- That the mandator acquired all the shares of the aforesaid company and that as a sole shareholder declares explicitly to proceed with the dissolution of the said company.



- V.- That the sole shareholder being appointed as liquidator, declares that all the known debts have been paid and that he takes over all assets, liabilities and commitments, known or unknown of the dissolved company and that the liquidation of the company is terminated without prejudice as it assumes all its liabilities.
 - VI.- That the shareholder's register and all the shares of the dissolved company have been cancelled.
 - VII.- That the mandator fully discharges the board of managers for their mandate up to this date.
- VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at the offices of the dissolved company.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le huit octobre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Ugo Gargiulo, juriste, demeurant professionnellement au 6A rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach

agissant en sa qualité de mandataire spécial de GROW BRILLIANT LLC, ayant son siège social au 791, Crandon Boulevard Apt606, Key Biscayne, 33149 Florida, Etats Unis d'Amérique

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée "Kandeo General Partner Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 6A rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 165536, a été constituée suivant acte reçu le 20 décembre 2011, publié au Mémorial C numéro 256 du 31 janvier 2012.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Kandeo General Partner Luxembourg S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (Euro 12.500), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales avec une valeur nominale de cent euros (Euro 100,-) chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Kandeo General Partner Luxembourg S.à r.l.".
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que l'associé unique, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: U. GARGIULO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 10 octobre 2014. Relation: LAC/2014/47311. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014194304/78.

(140217108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.



KFC International Finance Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,02.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 190.202.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., a company formed under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, United States of America and registered with the Delaware Company Register under number 4018187 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mr. Régis Galiotto, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- The appearing party is the sole shareholder of KFC International Finance Company S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Edouard Delosch, notary in Diekirch, on 11 September 2014, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.202 (the "Company").
- II.- The 2,000,000 (two million) shares, with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents) so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares of the Company with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,999,999,999.98 (two billion nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars ninety eight Cents), the whole to be fully paid up through a contribution in kind;
 - 3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the new shares by way of a contribution in kind;
 - 4. New composition of the shareholding of the Company;
 - 5. Subsequent amendment to the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
 - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 0.02 (two United States Dollar Cents), so as to raise it from its current amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) to USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents) by the issuance of 2 (two) new shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,999,999,999.98 (two billion nine hundred ninety nine million nine hundred ninety nine thousand nine hundred ninety nine United States Dollars ninety eight Cents) (the "Share Premium"), the whole to be fully paid by a contribution in kind made by the Sole Shareholder.

189010



Third resolution:

The Sole Shareholder further resolves to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the contribution in kind as detailed below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares.

The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares and the Share Premium have been fully paid-up by the Sole Shareholder through a contribution in kind as described below.

Description of the contribution

The contribution made by the Sole Shareholder, in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium, is composed of a certain claim (the "Contribution").

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 3,000,000,000 (three billion United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated October 29, 2014, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Wolfgang Preiss, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;
- b) Darin Orr, residing professionally at 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, United States of America, manager; and
- c) Michael McAuliffe, residing professionally at 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, manager;

all represented here by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2,000,002 (two million two) shares.

The notary acts that the 2,000,002 (two million two) shares, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000.02 (twenty thousand United States Dollars and two Cents), represented by 2,000,002 (two million two) shares with a nominal value of USD 0.01 (one United States Dollar Cent) each."

No other amendments shall be made to this article.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.



The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Yum! Restaurants International Holdings, Ltd., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis à 1209 Orange Street, Corporation Trust Center, Wilmington, DE 19801, Etats Unis d'Amérique, immatriculée auprès du Delaware Company Register sous le numéro 4018187 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par M. Régis Galiotto, avec adresse professionnelle sise au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. La partie comparante est l'associé unique de KFC International Finance Company S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Edouard Delosch, notaire établi à Diekirch, le 11 septembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.202 (la «Société»).
- II. Que les 2.000.000 (deux millions) de parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît avoir été dûment préalablement informé.
 - III. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation:
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 2.999.999.999,998 USD (deux milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature:
 - 3. Souscription et libération par l'Associé Unique des nouvelles parts sociales par voie d'apport en nature;
 - 4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
 - 5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
 - 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de renoncer à son droit de convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 0,02 USD (deux cents de dollar américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.000 USD (vingt mille dollars américains) à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents) par l'émission de 2 (deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (un cent dollars américains) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 2.999.999,98 USD (deux milliards neuf cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars américains et quatre-vingt-dix-huit cents) (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré au moyen d'un apport en nature réalisé par l'Associé Unique.



Troisième résolution:

L'Associé Unique décide ensuite d'accepter la souscription et la libération par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales.

L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par voie de l'apport en nature tel que décrit ci-après.

Description de l'apport

L'apport réalisé par l'Associé Unique, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales et du paiement de la Prime d'Emission, est composé d'une créance certaine (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 3.000.000.000 USD (trois milliards de dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 29 octobre 2014, qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Wolfgang Preiss, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, gérant;
- b) Darin Orr, résidant professionnellement au 1900 Colonel Sanders Lane, Louisville, Kentucky 40213, Etats Unis d'Amérique, gérant; et
- c) Michael McAuliffe, résidant professionnellement au 46a, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, gérant;

Tous représentés par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport visée ci-dessus.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

- Yum! Restaurants International Holdings, Ltd.: 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales.

Le notaire constate que les 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.000,02 USD (vingt mille dollars américains et deux cents), représenté par 2.000.002 (deux millions deux) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 USD (un cent de dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'étant apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à environ huit mille Euros (8.000.- Euro).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

Dont Acte, A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué en tête du présent document.



Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, il a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 novembre 2014. Relation: LAC/2014/52034. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194311/221.

(140216569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Leudelange Office Park S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 144.165.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE DIX-NEUF NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ING Luxembourg S.A., une société dont le siège social est sis au 52, route d'Esch, à L-1470 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6041,

ici représenté par Monsieur Geoffroy PIERRARD, Manager Legal Department, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 novembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme Leudelange Office Park S.A., ayant son siège social au 52, route d'Esch à L-1470 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro B 144165, ci-après dénommée «la Société», a été constituée en date du 24 décembre 2008 par acte du notaire Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 292 du 10 février 2009, et que les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire LECUIT en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 202 du 25 janvier 2012;
- que le capital social de la Société est fixé à DIX-HUIT MILLIONS TROIS CENT MILLE EUROS (18.300.000.- EUR) représenté par CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE (183.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libéré;
 - que l'actionnaire unique est propriétaire de la totalité des actions de la Société;
- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu a été payé ou provisionné. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;
 - que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;
- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Messieurs Olivier Willems et Stéphane Pinck, tous deux avec résidence professionnelle sise AU 52, route d'Esch, à L-2965 Luxembourg, désignés comme «commissaires à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lesquels confirment l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport des commissaires à la liquidation restera annexé au présent acte;
 - que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;
- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;



- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et aux commissaires à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de l'actionnaire unique ING Luxembourg S.A., ayant son siège social au 52, route d'Esch, L-2965 Luxembourg;
- que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.400,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. PIERRARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/55140. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 décembre 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014194320/68.

(140216635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Lockman US Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.200,00.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 190.115.

In the year two thousand and fourteen, on the first of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lockman Investments Limited, a company incorporated under the laws of the United Kingdom, having its address at Brook Road, Wimborne, Dorset, BH21 2BJ, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 00675211.

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on November 28, 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Lockman US Financing S.à r.l.", having its registered office at 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 190.115 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 9 th , 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 3089, on October 24 th , 2014. The Company's articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated September 12 th , 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations under number 3195, on October 31 st , 2014.
- II. The Company's share capital is set at twenty thousand and one hundred U.S. Dollars (USD 20,100.-) represented by twenty thousand and one hundred (20,100) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.
- III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) in order to raise it from its present amount of twenty thousand and one hundred U.S. Dollars (USD 20,100.-) to twenty thousand and two hundred U.S. Dollars (USD 20,200.-) by the creation and issue of one hundred (100) new shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each (the "New Shares").

Subscription - Payment

Thereupon, Lockman Investments Limited, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the New Shares and to have them fully paid up in the amount of one hundred U.S. Dollars (USD 100.-) along with the payment of a share premium in the amount of one billion, three hundred and fourteen million, nine hundred and ninety-nine thousand, nine hundred U.S. Dollars (USD 1,314,999,900.-), by a contribution in cash in the aggregate amount of one billion, three hundred and fifteen million U.S. Dollars (USD 1,315,000,000.-) so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the capital increase, the sole shareholder resolved to amend and fully restate article 6 of the Company's articles of association as follows:

"Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twenty thousand and two hundred U.S. Dollars (USD 20,200.-) represented by twenty thousand and two hundred (20,200) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Third resolution

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le premier décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lockman Investments Limited, une société de droit britannique ayant son siège social à Brook Road, Wimborne, Dorset, BH21 2BJ, Royaume-Uni, et enregistrée auprès du «Companies House» sous le numéro 00675211,

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 novembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Lockamn US Financing S.à r.l.», ayant son siège social au 20, rue des Peupliers, L-2328 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190.115 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 septembre 2014, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3089, le 24 octobre 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés



pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 3195, le 31 octobre 2014.

- II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille cent dollars U.S. (USD 20.100,-) représenté par vingt mille cent (20.100) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.
 - III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent dollars U.S. (USD 100,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille cent dollars U.S. (USD 20.100,-) à vingt mille deux cents dollars U.S. (USD 20.200,-) par la création et l'émission de cent (100) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»).

Souscription - Libération

Sur ce, Lockman Investments Limited, prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement pour un montant de cent dollars U.S. (USD 100,-) avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un milliard, trois cent quatorze millions, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille, neuf cents dollars U.S. (USD 1.314.999.900,-) par un apport en numéraire d'un montant total d'un milliard, trois cent quinze millions de dollars U.S. (USD 1.315.000.000,-) de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associé unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille deux cents dollars U.S. (USD 20.200,-) représenté par vingt mille deux cents (20.200) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar U.S. (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi sur lequel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 02 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2370. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194323/130.

(140217030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.



Marble Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 186.616.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of November.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- 1) Foncière CG & Associés S.A., governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 101.813,
- 2) Mrs. Olimpia CIARDI, companies' director, born in Roma (Italy) on July 25 $^{\rm th}$, 1959, residing at 27 Chester Square, SW1W 9HT London, Great-Britain,

Both here represented by Mr Philippe AFLALO, companies' director, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of two proxies dated on November 10 th, 2014 and October 31 st, 2014.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that they are the sole partners of Marble Investments S.à r.l., a private liability limited company, incorporated by a deed of the undersigned notary on April 25 th , 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1733 dated of July 4 th , 2014; the Articles of Incorporation have never been amended since then.
 - that the sole partners have taken the following resolutions:

First resolution

The partners decide to increase the corporate capital by an amount of ONE MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND AND ONE EUROS (EUR 1,999,001.-) to bring it from its present amount of TWENTY THOUSAND EUROS (EUR 20,000.-) to TWO MILLION NINETEEN THOUSAND AND ONE EURO (EUR 2,019,001.-) by the issuance of ONE (1) new Class A share and ONE MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND (1,999,000) new Class B shares.

Second resolution

The partners decide to issue ONE (1) new Class A share and ONE MILLION NINE HUNDRED NINETY-NINE THOUSAND (EUR 1,999,000) new Class B shares, with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each, having the same rights and obligations as the existing shares of each Class.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- 1) Foncière CG & Associés S.A., prenamed, represented as stated hereabove, which declares to subscribe for:
- a) ONE (1) NEW CLASS A SHARE with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) and to have it fully paid up by contribution in kind of:
- one hundred (100) shares with a par value of TEN EUROS (EUR 10.-) each, representing 100% of the shares of the company "CF INVESTMENT HOLDING S.à r.l.", a company existing under the laws of France with registered office at F-75017 Paris, 58 avenue de Wagram, registered with the Trade and Companies Register of Paris under the number 529 688 319;

The company's shares totalling 100 shares to be contributed are worth at least EUR 1.- according to the attached certificate.

It results from a certificate issued on October 31 $^{\rm st}$, 2014, by the Managers of the company CF INVESTMENT HOLDING S.à r.l. that:

"Foncière CG & Associés S.A., governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 101.813 is the owner of 100 shares with the nominal value of EUR 10.- each of the Company;

- such shares are fully paid-up;
- Foncière CG & Associés S.A, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.



- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - according to the French Law and the Articles of Association of the company, the shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in France, will be effected upon registration of the deed documenting the said contribution in kind
- the company's shares totalling 100 shares to be contributed are worth at least 1,- euro, this estimation being based on the attached valuation report issued by the company Naïm Steinmetz & Associés;
 - the said estimation has not decreased till today".
- b) ONE MILLION NINE HUNDRED THOUSAND (1,900,000) NEW CLASS B SHARES with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each and to have them fully paid up by contribution in kind of:
- Five hundred eighty-eight (588) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, representing 98% of the shares of the company "COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT EATON-BELGRAVIA S.à r.l.", a company existing under the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 96.759;

The company's shares totalling 588 shares to be contributed are worth EUR 8,079,834.42 according to the attached certificate.

It results from a certificate issued on October 31 $^{\rm st}$, 2014 by the Managers of the company COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT EATON-BELGRAVIA S.à r.l., that:

"Foncière CG & Associés S.A., governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 101.813 is the owner of 588 shares with a nominal value of EUR 25.- each, of the Company;

- such shares are fully paid-up;
- Foncière CG & Associés S.A., prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Luxembourg Law, the Articles of Association of the company and according to the resolutions dated on October 8, 2014, the shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Luxembourg, will be effected upon registration of the deed documenting the said contribution in kind.
- the company's shares totalling 588 shares to be contributed are worth at least 8,079,834.42,- euros, this estimation being based on the fair market value of the shares;
 - the said estimation has not decreased till today".
- Six thousand seventy-six (6,076) shares with a par value of FIVE EUROS (EUR 5.-) each, representing 98% of the shares of the company "SYNERGIUM PROPERTIES S.A.", a company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 100.014;

The company's shares totalling 6,076 shares to be contributed are worth EUR 1,392,090.- according to the attached certificate.

It results from a certificate issued on October 31 $^{\rm st}$, 2014 by the Directors of the company SYNERGIUM PROPERTIES S.A., that:

"Foncière CG & Associés S.A., governed by the Laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 101.813 is the owner of 6,076 shares with a nominal value of EUR 5.- each, of the Company;

- such shares are fully paid-up;
- Foncière CG & Associés S.A., prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - according to the Luxembourg Law and the Articles of Association of the company, the shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Luxembourg, will be effected upon registration of the deed documenting the said contribution in kind.



- the company's shares totalling 6.076 shares to be contributed are worth at least 1,392,090.- euros, this estimation being based on the fair market value of the shares;
 - the said estimation has not decreased till today.".
- 2) Mrs. Olimpia CIARDI, prenamed, represented as stated hereabove, who declares to subscribe for NINETY-NINE THOUSAND (99.000) NEW CLASS B SHARES with a par value of ONE EURO (EUR 1.-) each and to have them fully paid up by contribution in kind of:
- twelve (12) shares with a par value of TWENTY-FIVE EUROS (EUR 25.-) each, representing 2% of the shares of the company "COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT EATON-BELGRAVIA S.à r.l.", a company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 96.759;

The company's shares totalling 12 shares to be contributed are worth EUR 164,894.58 according to the attached certificate.

It results from a certificate issued on October 31 $^{\rm st}$, 2014 by the Managers of the company COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT EATON-BELGRAVIA S.à r.l., that:

"Mrs. Olimpia CIARDI, director of companies, born in Roma (Italy) on July 25 th, 1959, residing at 27 Chester Square, SW1W 9HT London, Great-Britain, is the owner of 12 shares with the nominal value of EUR 25.- each of the Company;

- such shares are fully paid-up;
- Mrs. Olimpia CIARDI, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
- according to the Luxembourg law, the articles of association of the company and according to the resolutions dated on October 8, 2014, the shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Luxembourg, will be effected upon registration of the deed documenting the said contribution in kind.
- the company's shares totalling 12 shares to be contributed are worth at least 164,894.58,- euros, this estimation being based on the fair market value of the shares;
 - the said estimation has not decreased till today".
- One hundred twenty-four (124) shares with a par value of FIVE EUROS (EUR 5.-) each, representing 2% of the shares of the company "SYNERGIUM PROPERTIES S.A.", a company existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg with registered office at L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 100.014;

The company's shares totalling 124 shares to be contributed are worth at least EUR 28,410.- according to the attached certificate.

It results from a certificate issued on October 31 $^{\rm st}$, 2014 by the Directors of the company SYNERGIUM PROPERTIES S.A., that:

"Mrs. Olimpia CIARDI, director of companies, born in Roma (Italy) on July 25 th, 1959, residing at 27 Chester Square, SW1W 9HT London, Great-Britain, is the owner of 124 shares with the nominal value of EUR 5.- each of the Company;

- such shares are fully paid-up;
- Mrs. Olimpia CIARDI, prenamed, is the person solely entitled to the shares and possessing the power to dispose of the shares;
- none of the shares are encumbered with any pledge or usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on the shares and none of the shares are subject to any attachment.
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any third person may be entitled to demand that one or more of the shares be transferred to him;
 - according to the Luxembourg Law and the Articles of Association of the company, the shares are freely transferable.
- all formalities subsequent to the contribution in kind of the shares of the Company, required in Luxembourg, will be effected upon registration of the deed documenting the said contribution in kind.
- the company's shares totalling 124 shares to be contributed are worth at least 28.410,- euros, this estimation being based on the fair market value of the shares;
 - the said estimation has not decreased till today".

The surplus between the nominal value of the shares newly issued and the value of the contribution in kind, i.e. the amount of SEVEN MILLION SIX HUNDRED SIXTY SIX THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY-NINE EUROS (EUR 7,666,229.-) will be transferred to a share premium account of the corporation.



Such certificates as indicated above, after signature "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

The partners declare that the amount of SEVEN MILLION SIX HUNDRED SIXTY SIX THOUSAND TWO HUNDRED TWENTY-NINE EUROS (EUR 7,666,229.-) is transferred on a share premium account.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the partners decide to amend the first paragraph of the article 6 of the Articles, which will henceforth have the following wording:

- " **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWO MILLION NINETEEN THOUSAND ONE EUROS (EUR 2,019,001.-) represented by
 - NINETEEN THOUSAND ONE (19,001) Class A shares,
 - TWO MILLION (2,000,000) Class B shares,
 - of ONE EURO (1.-) each, all fully paid-up.".

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately two thousand six hundred fifty-five euros (EUR 2,655.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze novembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

- 1) Foncière CG & Associés S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.813,
- 2) Madame Olimpia CIARDI, administrateur de sociétés, née à Rome (Italie) le 25 juillet 1959, demeurant à 27 Chester Square, SW1W 9HT Londres, Grande-Bretagne,

toutes deux ici représentées par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé, datées du 10 novembre 2014 et du 31 octobre 2014.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit-est, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elles sont les seules associées de la société MARBLE INVESTMENTS S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 25 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1733 en date du 4 juillet 2014. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis cette date.
 - Qu'ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant d'UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE UN EUROS (EUR 1.999.001,-) pour le porter de son montant actuel de VINGT MILLE EUROS (EUR 20.000,-) à DEUX MILLIONS DIX-NEUF MILLE ET UN EUROS (EUR 2.019.001,-) par l'émission de une (1) nouvelle part sociale de classe A et de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf-mille (1.999.000) nouvelles parts sociales de classe B.

Deuxième résolution

Les associés décident d'émettre UNE (1) part sociale nouvelle de classe A et UN MILLION NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE (1.999.000) parts sociales nouvelles de classe B, d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes de chaque classe.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Souscription - Libération

Sont intervenues aux présentes:

- 1) Foncière CG & Associés S.A., prénommée, ici représentée comme dit ci-avant, Laquelle déclare souscrire
- a) UNE (1) PART SOCIALE NOUVELLE DE CLASSE A d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) et la libérer moyennant apport en nature de:
- cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, représentant 100% des parts sociales de la société "CF INVESTMENT HOLDING S.à r.l.", une société régie par le droit français, ayant son siège social à F-75017 Paris, 58 avenue de Wagram, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 529 688 319;

La totalité des 100 parts sociales à apporter ont une valeur d'au moins EUR 1,- cette estimation étant basée sur un certificat qui restera annexé.

Il résulte d'un certificat émis par les gérants de la société CF INVESTMENT HOLDING S.à r.l. daté du 31 octobre 2014, que:

«Foncière CG & Associés S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.813, est propriétaire de 100 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, de la société;

- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Foncière CG & Associés S.A est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi française et les statuts de la société, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société requises en France seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.
- les 100 parts sociales apportées sont estimées à 1,- euro, cette estimation étant basée sur des principes comptables généralement acceptés et sur le rapport d'évaluation de Naïm Stenmetz & Associés qui restera ci-annexé.
 - Cette estimation n'a pas diminué jusqu'à aujourd'hui.»
- b) UN MILLION NEUF CENT MILLE (1.900.000) PARTS SOCIALES NOUVELLES DE CLASSE B d'une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune et les libérer moyennant apport en nature de:
- Cinq cent quatre-vingt-huit (588) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) représentant 98% des parts sociales de la société "COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT EATON-BELGRAVIA S.à r.l.", une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.759.

La totalité des 588 parts sociales à apporter ont une valeur d'au moins EUR 8.079.834,42 cette estimation étant basée sur un certificat qui restera annexé.

Il résulte d'un certificat émis par les gérants de la société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT EATON-BELGRAVIA S.à r.l. daté du 31 octobre 2014, que:

«Foncière CG & Associés S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.813 est la propriétaire de 588 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune, de la société;

- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Foncière CG & Associés S.A. est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des parts sociales n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi luxembourgeoise, les statuts de la société et selon les résolutions prises en date du 8 octobre 2014, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société requises à Luxembourg seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.
- les 588 parts sociales apportées sont estimées à 8.079.834,42,- euros, cette estimation étant basée sur la valeur de marché des parts sociales.
 - Cette estimation n'a pas diminué jusqu'à aujourd'hui.»



- Six mille soixante-seize (6.076) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) représentant 98% des actions de la société "SYNERGIUM PROPERTIES S.A.", une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.014.

La totalité des 6.076 actions à apporter ont une valeur d'au moins EUR 1.392,090.- cette estimation étant basée sur un certificat qui restera annexé.

Il résulte d'un certificat émis par les Administrateurs de la société SYNERGIUM PROPERTIES S.A. daté du 31 octobre 2014, que:

«Foncière CG & Associés S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.813 est la propriétaire de 6.076 actions d'une valeur nominale de EUR 5,-, chacune, de la société;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- Foncière CG & Associés S.A. est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société requises à Luxembourg seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.
- les 6.076 parts sociales apportées sont estimées à 1.392,090.- euros, cette estimation étant basée sur la valeur de marché des actions.
 - Cette estimation n'a pas diminué jusqu'à aujourd'hui.»
- 2) Madame Olimpia CIARDI, prénommée, ici représentée comme dit ci-avant, laquelle déclare souscrire QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE (99.000) PARTS SOCIALES NOUVELLES DE CLASSE B d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune et les libérer moyennant apport en nature de:
- douze (12) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) représentant 2% des parts sociales de la société "COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT EATON-BELGRAVIA S.à r.l.", une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.759.

La totalité des 12 parts sociales à apporter ont une valeur d'au moins EUR 164,894.58,- cette estimation étant basée sur un certificat qui restera annexé.

Il résulte d'un certificat émis par les gérants de la société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT EATON-BELGRAVIA S.à r.l. daté du 31 octobre 2014, que:

«Madame Olimpia CIARDI, administrateur de sociétés, née à Rome (Italie) le 25 juillet 1959, demeurant à 27 Chester Square, SW1W 9HT Londres, Grande-Bretagne, est la propriétaire de 12 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-, chacune, de la société;

- ces parts sociales apportées sont entièrement libérées;
- Madame Olimpia CIARDI est le seul ayant droit sur ces parts sociales et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune des actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des parts sociales n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
- selon la loi luxembourgeoise, les statuts de la société et selon les résolutions prises en date du 8 octobre 2014, ces parts sociales sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des parts sociales de la société requises à Luxembourg seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.
- les 12 parts sociales apportées sont estimées à 164,894.58,- euros, cette estimation étant basée sur la valeur de marché des parts sociales.
 - Cette estimation n'a pas diminué jusqu'à aujourd'hui.»
- cent vingt-quatre (124) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) représentant 2% des actions de la société "SYNERGIUM PROPERTIES S.A.", une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.014.

La totalité des 124 actions à apporter ont une valeur d'au moins EUR 28.410.- cette estimation étant basée sur un certificat qui restera annexé.



Il résulte d'un certificat émis par les Administrateurs de la société SYNERGIUM PROPERTIES S.A. daté du 31 octobre 2014, que:

«Madame Olimpia CIARDI, administrateur de sociétés, née à Rome (Italie) le 25 juillet 1959, demeurant à 27 Chester Square, SW1W 9HT Londres, Grande-Bretagne, est la propriétaire de 124 actions d'une valeur nominale de EUR 5,-, chacune, de la société;

- ces actions apportées sont entièrement libérées;
- Madame Olimpia CIARDI est le seul ayant droit sur ces actions et ayant les pouvoirs d'en disposer;
- aucune actions n'est grevée de gage ou d'usufruit, qu'il n'existe aucun droit à acquérir un tel gage ou usufruit et qu'aucune des actions n'est sujette à saisie;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit de s'en voir attribuer une ou plusieurs;
 - selon la loi luxembourgeoise et les statuts de la société, ces actions sont librement transmissibles;
- toutes les formalités subséquentes à l'apport en nature des actions de la société requises à Luxembourg seront effectuées dès réception d'une copie conforme de l'acte notarié documentant le dit apport en nature.
- les 124 actions apportées sont estimées à 28.410,- euros, cette estimation étant basée sur la valeur de marché des actions.
 - Cette estimation n'a pas diminué jusqu'à aujourd'hui.»

Le surplus entre la valeur nominale des actions nouvellement émises et la valeur de l'apport en nature, à savoir le montant de SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SIX MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF EUROS (EUR 7.666.229,-) sera transféré à un compte de prime d'émission de la société.

Ces certificats cités ci-dessus, après signature "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être formalisés avec lui.

Troisième résolution

Les associés déclarent qu'un montant de SEPT MILLIONS SIX CENT SOIXANTE-SIX MILLE DEUX CENT VINGT-NEUF EUROS (EUR 7.666.229,-) a été transféré sur un compte prime d'émission.

Quatrième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés déclarent modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

- « Art. 6. Le capital est fixé à DEUX MILLIONS DIX-NEUF MILLE UN EUROS (EUR 2.019.001,-) représenté par
- DIX-NEUF MILLE ET UNE (19.001) parts sociales de classe A,
- DEUX MILLIONS (2.000.000) parts sociales de classe B,

d'une valeur nominale de UN EURO (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.»

Plus rien ne figure à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille six cent cinquante-cinq euros (EUR 2.655,-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le mandataire des comparants l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2014. Relation: LAC/2014/53769. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Référence de publication: 2014194361/378.

(140216702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.



PTREL Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.161.

EXTRAIT

Par une résolution écrite prise au 20 novembre à l'unanimité, les associés de la Société ont pris note de la démission de:

- Monsieur Fernando Alvaro Teixeira De Sousa Esmeraldo, en tant que gérant de la Société, avec effet au 20 novembre 2014

et ont décidé de nommer, en tant que gérant, avec effet au 20 novembre 2014:

- Monsieur Manuel Maria Pinto Basto de Noronha E Andrade, ayant sa résidence professionnelle à Rua Castilho, 20 4°, P 1250-069, Lisbonne, Portugal jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels audités de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2014

Dès lors et à partir du 20 novembre 2014, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Mr. Tomas Correia Da Cunha Gois Figueira, résidant professionnellement Rua Castilho 20 6°, 1250-069 Lisbonne, Portugal
- Monsieur Arnold Spruit, résidant professionnellement 15A, rue Langheck, L-5410 Beyren, Grand Duché du Luxembourg
- Monsieur Manuel Maria Pinto Basto de Noronha E Andrade, résidant professionnellement Rua Castilho 20 4°, 1250-069 Lisbonne, Portugal

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PTREL Management S.à.r.l. Société à responsabilité limitée RBC Investor Services Bank S.A. Société anonyme

Référence de publication: 2014194450/29.

(140216598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Adecco Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, Zone d'activités industrielles Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 34.858.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Adecco

5, ZAI Bourmicht

L-8070 BERTRANGE

Ponce Fabrice

Référence de publication: 2014193076/13.

(140215736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Diamor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.714.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Delphine Munier.

Référence de publication: 2014193302/10.

(140215527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck